



## Contrat interimaire non conforme a la realite des choses.

Par **leplombier79**, le **21/09/2008** à **19:36**

Bonjour a tous,

En novembre 2007, j'ecris a une annonce parue sur le site ANPE pour un poste de plombier chauffagiste en cdi dans une moyenne entreprise du batiment (20 salariés).

En décembre 2007, je recois une reponse positive de l'entreprise, m'avertissant que je commencerai mon emploi le 10 décembre 2007 en intérim pendant 15 jours, et qu'au mois de janvier, je serais embauché en cdi. Cela leur permettrait de juger mes capacités professionnelles, et ça leur permettait d'être plus souple dans leur comptabilité pour les vacances de noel et du premier de l'an.

Hors, depuis decembre 2007, je cumule les contrats d'interim dans cette entreprise, contrats qui sont effectués en "accroissement temporaire d'activité". Aucun déla de carence entre deux contrats n'existe.

En juillet de cette année, ils embauchent en cdi un autre plombier chauffagiste mais continuent a m'employer en interim, m'affirmant qu'un cdi serait certainement signé en septembre.

Travaillant toujours sous des contrats des plombier, l'entreprise me détache sur des postes d'électricien, sans modifier mon contrat d'interim.

La semaine dernière, ils me renouvellent un nouveau contrat interimaire pour un accroissement d'activité du a un chantier qui est déjà terminé depuis une semaine. Ce contrat est un contrat de plombier. Lorsque j'arrive a l'entreprise le lundi, ils me demandent de travailler avec l'électricien.

Durant cette semaine, ils me demandent de pousser mes heures, pratiquant jusqu'a 12 heures par jour (07h-13h), pause de 13h a 14h pour dejeuner puis travail de 14h a 20h, et j'ai ainsi totalisé 50 heures dans la semaine.

Le vendredi, ressentant la fatigue, je me prends une pause de cinq minutes... Mon chef me fit

la remarque désagréable que les pauses ne devaient être effectuées que durant le déjeuner, et que si je ne voulais pas me mettre au travail, j'étais libre de rester chez moi au chômage.

Quels recours ai-je contre cette entreprise qui use physiquement et moralement les intérimaires, leur promettant CDI et au bout du compte les mettant dehors en ne renouvelant pas leur contrat ?

Je signale que l'on m'a demandé d'être polyvalent, car sinon, mon contrat ne serait pas renouvelé.